

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230602-lmc131227-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 juin 2023

Date de réception : 12 juin 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 2 JUIN 2023

DELIBERATION N° 4.2

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DES BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION
DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE DU CINÉMA JEAN-PAUL BELMONDO**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le rapport de son président présentant l'affectation des résultats 2022 des budgets annexes de la collectivité, constatés à la clôture du compte administratif 2022 et notamment l'affectation des résultats du budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo ;

Considérant les résultats du budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré :

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide :

D'approuver l'affectation des résultats 2022 du budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo détaillés ci-après :

Investissement	
Résultat 2022 =	- 51 961,60 €
Report du résultat 2021 cumulé =	137 225,18 €
Excédent d'investissement cumulé à fin 2022 =	85 263,58 €

Fonctionnement	
Résultat 2022 =	- 45 975,45 €
Report du résultat 2021 cumulé =	- 1 431,61 €
Déficit de fonctionnement cumulé à fin 2022 =	- 47 407,06 €

Le résultat excédentaire d'investissement 2022 est affecté en recette d'investissement au compte 001 pour 85 263,58 €.

Le résultat déficitaire de fonctionnement 2022 est affecté en dépense de fonctionnement au compte 002 pour 47 407,06 €.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental